

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 2.866.290,80 euros
Siège social : 20 rue Jean Jaurès – 33310 Lormont
789 595 956 RCS Bordeaux
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 15 JUN 2023 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 15 juin 2022, aux termes de la Vingt-Cinquième Résolution qu'elle a adoptée, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont le nombre ne pourra pas être supérieure à 5 % du capital social au moment de l'attribution.

I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa séance du 14 décembre 2022, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 10.000 actions gratuites, dont les caractéristiques principales sont les suivants :

Nombre total d'actions attribuées gratuitement	10.000
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0
Période d'acquisition	3 ans, venant à échéance le 14 décembre 2025
Période de conservation	Néant.
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement¹	22,85 euros
Condition de présence	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
Condition de performance	Néant

Au 31 décembre 2022, 108.000 actions gratuites d'une valeur nominale de 0,20 euro chacune sont en cours d'acquisition définitive.

¹ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HYDROGENE DE FRANCE le jour de l'attribution gratuite des actions.

II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A CHACUN DE CES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A CHACUN DE CES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE

Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Attribution gratuite d'actions du 14 décembre 2022
Nombre totale d'actions	10.000
Valeur totale des actions	228.500 €⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HYDROGENE DE FRANCE le jour de l'attribution gratuite des actions.

V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES

Catégories de bénéficiaires salariés	Nombre de bénéficiaires salariés	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées
Cadres	1	10.000	228.500 € ⁽¹⁾
Total	1	10.000	228.500 €⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action HYDROGENE DE FRANCE le jour de l'attribution gratuite des actions.

Le Conseil d'administration